

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023

**OBJET : Demandes de financements - appel à projet - territoire zéro non recours**

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-sept juin,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Jean Foulquier sur la commune de Molandier,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2023Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Serge DI PALMA, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Catherine LASSALLE, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

**Ayant donné pouvoir** : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Thierry CADENAT à Magali FRECHENGUES, Muriel DENUC GUICHET à André CATHALA, Claudie FAUCON MEJEAN à André VIOLA, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Éric MISSE à Catherine LASSALLE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de financement expérimentation « Territoire zéro non recours » finançable à hauteur de 80% auprès de l'Etat (fonctionnement et investissement).

L'objectif principal de cet appel à projet est de financer des actions visant à favoriser l'accès aux droits comme un salon vivre sur le territoire, des journées partenariales, des ateliers numériques,...

Les partenaires peuvent être la CAF et la MSA mais aussi le département, la CPAM ainsi que tous les partenaires Frances services, les restos du cœur, la MLOA et le chantier d'insertion de la CCPLM.

